1917

DIRECTION DU TRAVAIL

STATISTIQUE DES GRÈVES

ET

DES RECOURS À LA CONCILIATION

ET À L'ARBITRAGE

150	Sandaliers.....	Mauléon.....	Basses-Pyrénées...	18-21 juin.....

Avant la grève, les patrons avaient décidé l'unification des tarifs et une augmentation de 10 p. 100. — Les 15 semelleurs d'un établissement virent, par ce fait, leur salaire diminué et formulèrent une réclamation. — Les monteuses, payées 30 centimes la douzaine, trouvaient insuffisante l'augmentation de 3 centimes offerte et demandèrent 35. Sur **l'intervention du Sous-Préfet**, les patrons réunis décidèrent que les tarifs seraient augmentés de 20 p. 100, au lieu de 10, cette mesure s'appliquant aux 3,000 ouvriers de l'industrie sandalière de la localité. — Salaires avant grève : hommes, 4 fr. 40 par jour; femmes, 2 fr. 70. Après grève : hommes, 5 fr. 28; femmes, 3 fr. 24.